



Certificat d'engagement et de connaissance pour l'adoption d'un chat.

Décret 2022-2012 du 18 juillet 2022 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale

Ce certificat n'est qu'un simple délai de réflexion, aucune adoption n'est possible à ce stade

Nom

Prénom

Adresse postale

Téléphone :

Courriel :

Animal concerné : **CHAT**

Avant d'acquérir un chat

Acquérir un chat doit être un acte réfléchi car vous vous engagez pour une durée longue (en moyenne 15 ans mais certains individus atteignent facilement 20 ans). Vous devez donc vous poser plusieurs questions afin de vérifier l'adéquation entre les besoins du chat et votre mode de vie (disponibilité, espace disponible, forme physique...), ainsi que les implications sur votre budget et sur votre organisation (travail, départ en vacances, ...). Il faut aussi tenir compte de la personnalité du chat, ou encore du choix de sa race.

Ces considérations fondamentales doivent prendre en compte tous les stades de vie de l'animal : chaton, adulte et également la fin de vie qui est une période particulière. A tous ces stades, vous devez être en mesure de satisfaire à ses besoins pour permettre son bien-être.

En effet, un chat est un être sensible, qui ressent des émotions positives comme négatives. Il demande du temps, de la patience, et une bonne connaissance et compréhension de ses besoins physiques et comportementaux. Dès ses premiers jours, il est indispensable qu'il côtoie ses congénères pour qu'il soit correctement socialisé. A cette période, et tout au long de sa vie, votre chat devra être familiarisé avec les humains voire avec les autres animaux. Dans le cas contraire, son comportement risque de ne pas être adapté.

Voici quelques questions à vous poser avant toute acquisition :

- Pour quelles raisons souhaitez-vous acquérir un chat ? Il doit s'agir d'une envie sincère de partager votre quotidien avec lui et de répondre à ses besoins, et non d'une envie passagère. Il s'agit d'un être vivant doué de sensibilité, il ne s'agit pas seulement de se faire plaisir, mais surtout de prendre soin correctement de l'animal.
- S'agit-il d'une volonté partagée au sein de votre famille ? L'ensemble des membres de la famille doit s'accorder sur l'acquisition d'un chat car le quotidien de tous les membres de la famille en sera modifié. Avez-vous notamment vérifié qu'aucun membre de votre famille n'est allergique aux chats ?
- Si vous avez d'autres animaux, avez-vous réfléchi aux réactions de ceux-ci, leurs personnalités seront-elles compatibles, et serez-vous en mesure d'assurer le bien-être de chacun d'entre eux (personnalités non compatibles, chats craintifs, ...) ? Il est précisé que dans ce cas de figure une pré-visite est organisée par la SHPA.
- Êtes-vous prêt à vous engager sur une longue durée et avez-vous le temps nécessaire pour vous en occuper chaque jour, y compris en tenant compte de son activité physique ?
- Avez-vous les moyens financiers suffisants pour supporter les frais nécessaires (frais d'alimentation, frais vétérinaires, frais de garde, frais de litière, ...) ?
- Disposez-vous de l'espace nécessaire pour l'accueillir, en tenant compte de sa taille à l'âge adulte ?
- Votre mode de vie est-il compatible avec l'acquisition d'un chat ? Votre logement est-il suffisamment sécurisé pour accueillir un chat ?
- Serez-vous en mesure de maintenir chez votre chat un bon niveau de familiarisation avec les humains et les autres animaux si vous en avez, et éventuellement un bon niveau de socialisation avec ses congénères si nécessaire ?
- Quelles solutions de garde aurez-vous lorsque vous partirez en vacances et/ou en week-end si vous ne pouvez pas l'emmener avec vous ?
- Avez-vous éventuellement envisagé des solutions pour votre chat si vous êtes amené à changer de mode de vie (changement de logement, de travail, ...) ?

Si la réponse à ces questions n'est pas positive, il est sans doute préférable de remettre à plus tard votre projet d'acquisition ou de discuter avec la SHPA pour étudier quelle solution pourrait être trouvée. Si les conditions pour l'adoption ne semblent pas réunies la SHPA pourra vous refuser l'adoption. Ce refus sera toujours basé sur des critères objectifs.

Il est rappelé que nos animaux ont parfois un lourd passé et que certains ne peuvent pas être mis dans toutes les mains. Il faut souvent beaucoup de temps et de patience, de la douceur cela peut se compter en mois pour que l'animal se sente enfin en confiance.

ATTENTION : Ce certificat de connaissance ne constitue pas une réservation d'un animal et n'engage pas la SHPA à faire une adoption.

Enfin certains individus présentent des caractères morphologiques ou comportementaux poussés à l'excès (des hypertypes, tels que le nez écrasé par exemple) ou des maladies héréditaires qui peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé et la qualité de vie des animaux et entraîner des frais vétérinaires importants. Ces affections sont particulièrement présentes pour certaines races. Si vous portez votre dévolu sur un chat, la SHPA en fonction de l'animal vous mettra en garde sur les éventuelles pathologies et vous pourrez poser toutes les questions au vétérinaire lors du certificat de bonne santé.

Par ailleurs, certaines races de chats ont des besoins très particuliers pouvant entraîner des surcoûts (hébergement, installations, alimentation, ...).

Le bien-être et la bientraitance

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a défini en 2018 le bien-être d'un animal comme « l'état mental et physique positif, lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Il dépend de la perception de la situation par l'animal ».

Le chat est un être sensible, qui ressent des émotions positives et négatives. Vous serez responsable de votre animal et vous devrez respecter ses besoins physiologiques et comportementaux (bien le traiter) mais aussi répondre à ses attentes, qui lui sont propres, et qui dépendent de la façon dont il va percevoir son environnement physique et social.

C'est seulement dans ces conditions que son bien-être sera satisfait.

Bien traiter un animal est indispensable mais ne suffit pas à garantir son bien-être.

Pour bien traiter votre animal, il faut respecter a minima les cinq libertés fondamentales suivantes :

- Absence de faim, de soif et de malnutrition : votre chat doit avoir accès à l'eau et à une nourriture de qualité, en quantité appropriée et correspondant à ses besoins ;
- Absence de peur et de détresse : l'environnement de l'animal et votre comportement ne doivent pas être à l'origine d'émotions négatives ;
- Absence d'inconfort : votre animal doit vivre dans des conditions confortables, en accord avec ses besoins physiologiques et comportementaux, notamment en lui proposant un endroit pour pouvoir se mettre à l'abri (garage accessible, chatière pour rentrer dans la maison, ...) et lui permettre ainsi de se protéger de conditions climatiques inadaptées ;
- Absence de douleurs, de blessures et de maladie : L'environnement et les traitements de votre animal ne doivent pas être à l'origine de douleurs ou de blessures. Sa santé doit être garantie par des visites régulières chez le vétérinaire permettant de prévenir l'apparition de maladies et les soigner le cas échéant ;
- Liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce : son environnement et les activités qu'il peut accomplir doivent être adaptés afin de lui permettre d'exprimer librement son comportement (activité physique, ...).

Les besoins spécifiques du chat

Les informations ci-dessous sont données à titre indicatif. Elles sont à adapter en fonction de la morphologie, du comportement et de la personnalité de votre chat. En effet, il existe de très nombreuses races félines, ayant des caractéristiques variables. Ainsi, selon sa race et son sexe, le chat pourra peser à l'âge adulte entre 2 et 10 kilos. Pour la plupart des chats domestiques, comptez en moyenne 4 à 4,5 kg

selon son sexe. De la même manière, certains ont des poils longs, d'autres des poils courts et d'autres pas de poils.

Vous devez avoir conscience que chaque individu est différent.

Une évaluation correcte des conséquences financières et logistiques de ces spécificités raciales et individuelles est indispensable. Si vous optez pour un chat de race en refuge informez-vous auprès de de la SHPA et du vétérinaire de la SHPA des spécificités de la race.

Besoins physiologiques

Alimentation

Le chat est un animal carnivore strict. Il a donc absolument besoin de protéines animales pour être en bonne santé.

Le chat étant à l'origine un prédateur, un accès à l'alimentation quand il le souhaite au cours de la journée est, sauf contre-indication médicale, recommandé. Le chat mange souvent en petite quantité. L'autorégulation (nourriture à volonté) doit être privilégiée sauf si le chat est trop glouton. Dans cette hypothèse, il est conseillé de proposer plusieurs petites prises alimentaires au cours de la journée, en respectant la quantité quotidienne recommandée.

Les gamelles du chat doivent être placées dans un espace au calme, à l'écart de sa zone d'activité et de sa litière. En effet, le chat a un odorat très fin et risque de refuser de manger si ses gamelles sont trop proches de son bac à litière.

Si vous avez plusieurs chats, il est recommandé de prévoir une gamelle par chat. Le chat a tendance à boire peu, ce qui le rend sensible aux maladies urinaires. Cependant, il doit toujours avoir de l'eau fraîche et propre à disposition, même si son alimentation est de la pâtée humide. Beaucoup de chats apprécient particulièrement de boire de l'eau en mouvement qu'ils peuvent laper.

Attention, même si les chats apprécient le lait et certains peuvent en boire sans problème, une grande majorité sont intolérants au lactose.

Il n'est donc pas conseillé de donner du lait de vache aux chats.

Veillez à ce que les gamelles soient toujours propres.

Si vous êtes en appartement le chat appréciera aussi d'avoir de l'herbe à chat à mâchouiller.

ATTENTION : Ce certificat de connaissance ne constitue pas une réservation d'un animal et n'engage pas la SHPA à faire une adoption.

Sommeil et repos

Le chat est un animal qui dort beaucoup, jusqu'à 15 à 18h par jour. Il est recommandé de ne pas déranger un chat qui dort. La zone de repos devra comporter au moins un couchage confortable, à l'abri des courants d'air et si possible en hauteur. Il est préconisé d'installer plusieurs couchages, à différentes hauteurs, et avec au moins un donnant vue sur l'extérieur. Prévoir au moins un lieu de couchage où le chat peut s'isoler visuellement. C'est particulièrement nécessaire pour un chat craintif. A noter que le chat au bout d'un certain temps se lasse et cherche d'autres couchages

Élimination

Le chat est un animal propre et il utilise un bac à litière pour faire ses besoins. Le lieu où est installée la litière doit être particulièrement calme, mais pas pour autant isolé. Le bac doit être plus grand que le chat pour lui permettre d'exprimer son comportement naturel de recouvrement de ses selles. Si vous avez plusieurs chats, il est recommandé d'installer un bac à litière de plus que le nombre de chats. La litière doit être débarrassée quotidiennement et le bac nettoyé et désinfecté régulièrement avec des produits adaptés à l'animal. Le lavage des mains est nécessaire après ces manipulations. Une mauvaise gestion de la litière (lieu non adapté, hygiène non satisfaisante, ...) peut conduire à des comportements d'élimination inappropriés, en dehors du bac. Attention toutes les litières ne se valent pas, certaines absorbent mieux les odeurs que d'autres, notamment les litières minérales qui intègrent le charbon actif et du bicarbonate.

Besoins comportementaux

Hébergement

L'espace du chat est très organisé et il faut bien séparer les différents lieux : alimentation, élimination, couchage, ... Cet espace doit comporter des zones en hauteur. Les changements de disposition des meubles, des différents éléments qui composent son espace peuvent être source de stress et causer des troubles du comportement. Les fenêtres et balcons devront être sécurisés : un chat est capable de sauter par-dessus et peut être victime d'un accident. Les fenêtres oscillo-battantes présentent également un risque car les chats peuvent y rester coincés. Ne jamais les mettre en oscillant sans être présent. D'autres dangers peuvent aussi exister à votre domicile, comme par exemple des plantes toxiques. Renseignez-vous auprès d'un vétérinaire, la SHPA peut aussi vous conseiller. De plus, si vous devez vous absenter, il est à noter que les chats sont des animaux très sensibles à un changement d'environnement et préféreront souvent rester chez eux plutôt qu'être gardés dans un autre lieu (amis, familles, pensions, ...). Des frais de garde seront à prévoir. Il n'est pas recommandé de voyager en véhicule non climatisé l'été avec un chat car cela risquerait un coup de chaleur fatal pour celui-ci.

Activités physiques et mentales

Le chat, quelle que soit la race, a un besoin important d'activités physiques, qui dépend également de son âge et doit être adapté. Pour répondre à ce besoin, la zone d'activité doit lui permettre de grimper et d'exercer son instinct de prédation. Il faut donc lui installer un perchoir (arbre à chat, étagère, ...) et lui prévoir des cachettes. Les chats auront également besoin de jouets pour leur activité physique et mentale. Cela est particulièrement important si le chat n'a pas régulièrement accès à un espace extérieur. Toutefois, les chats s'en lassent rapidement. Pour maintenir leur intérêt, il est recommandé de mettre en place une rotation des jouets, n'en laissant que quelques-uns accessibles simultanément, en combinaison avec des sessions de jeu avec vous. Le lieu de vie du chat doit lui permettre d'exprimer son comportement de griffage, qui est un des modes de communication du chat. Il ne faut pas l'en empêcher et pour éviter que votre chat abîme vos meubles, il est donc nécessaire de lui installer des griffoirs sur ses lieux de passage. Le griffoir doit être adapté à la taille de votre animal et de préférence installé à la verticale. Il convient de protéger vos canapés et vos fauteuils en installant des plaids. Si votre chat a accès à l'extérieur, son impact sur la biodiversité (oiseaux, lézards, petits mammifères) peut être important. Passer du temps à jouer avec lui diminuera son envie de chasser pour jouer, limitera la prédation et donc protégera la petite faune sauvage du jardin. Pensez aussi à lui mettre un collier à clochette. Attention il faut un collier qui puisse se détacher facilement pour éviter que le chat se pendre ou reste coincé. Évitez de le faire sortir à la fin de la journée D'autres solutions existent pour limiter la prédation, le vétérinaire pourra aussi vous conseiller

Comportements sociaux

Le chat n'est pas un animal solitaire strict. Selon les individus, leur éducation ou leur race, il aura besoin de plus ou moins d'interactions avec d'autres chats, des humains ou des animaux d'espèces différentes. Toutefois la cohabitation entre chats n'est pas toujours aisée, certains sont très indépendants et exclusifs. Là encore la SHPA pourra vous renseigner, vérifiez aussi les fiches de box.

Sevrage

Une bonne relation entre la mère et les chatons est nécessaire pour éviter les troubles du comportement et les problèmes de santé chez le chat adulte. Les contacts avec la mère et les autres chatons de la portée favorisent également la socialisation et l'équilibre de votre chat, qui se fait jusqu'à ses 3 mois. Légalement il est interdit de céder un chaton avant l'âge de 8 semaines, il est toutefois conseillé de laisser un chaton avec sa portée jusqu'à 12 semaines car c'est une période cruciale de son développement. Si vous décidez d'acquérir un chat, renseignez-vous sur ses conditions de sevrage, dans la mesure du possible la SHPA vous renseignera, mais elle se heurte souvent à une absence d'information sur l'animal recueilli. Elle pourra toutefois vous renseigner sur son caractère au refuge et sera à même de vous sensibiliser sur ses besoins.

Relation humain-chat

Même bien familiarisés, certains chats n'aiment pas être manipulés, ni même caressés. Dans ce cas, il est préférable d'être patient et de récompenser votre chat (friandises préférées, ...) lorsque vous le caressez.

Il ne faut pas déranger un chat quand il dort.

Il ne faut pas porter un chat adulte par la peau du cou.

Il ne faut jamais laisser un enfant seul avec votre chat. Vous devez toujours les surveiller lorsqu'ils sont ensemble pour éviter un incident. Toujours l'empêcher de mettre sa tête contre celle du chat, un coup de patte est vite arrivé

Le chat peut mordre et griffer.

L'expression naturelle de l'un de ses besoins, une inadaptation de son environnement ou encore un problème de santé peuvent amener l'animal à des actions qui risquent d'être interprétées par les humains comme des bêtises intentionnelles. Demandez toujours conseil à la SHPA ou au vétérinaire.

Soins médicaux

Soins

Votre chat nécessite des soins courants pour le maintenir en bonne santé. Une visite annuelle chez le vétérinaire est nécessaire pour faire un bilan de santé, les vaccinations recommandées et la mise en place d'une lutte préventive contre les parasites. Cette visite est essentielle même si votre chat ne sort pas à l'extérieur.

En fonction de l'âge de votre chat et de son état de santé, d'autres soins sont à prévoir.

Outre les soins prodigués par le vétérinaire, votre animal nécessite des soins courants. Chez certains individus, il peut être nécessaire de procéder au nettoyage de ses oreilles, au brossage de ses poils (nécessaire pour les chats à poils longs), à la coupe des griffes, ... Ces soins sont à adapter en fonction de la race de votre animal et de son caractère. Prenez conseil auprès de la SHPA afin d'adopter les bons gestes pour ne pas blesser votre animal.

De plus, certaines races peuvent présenter des caractéristiques physiques engendrant des soins plus importants et plus fréquents. Il est essentiel de se renseigner sur les soins médicaux spécifiques à certaines races avant d'en faire l'acquisition.

Une observation quotidienne de son état général et de son comportement est nécessaire pour déceler précocement l'apparition de troubles. L'abattement, une baisse de son appétit, une augmentation de la consommation d'eau, l'apparition de malpropreté (marquage urinaire, élimination en dehors du bac à litière, ...) sont des signes d'alerte qui doivent vous amener à consulter un vétérinaire.

La vaccination contre la rage est obligatoire pour les chats qui voyagent hors de France et pour ceux ramenés d'un pays étranger.

Stérilisation

Elle est systématique à la SHPA

La stérilisation du chat mâle peut permettre d'éviter des comportements désagréables qui peuvent parfois survenir (marquage urinaire, bagarres, risques de fugue).

Chez la femelle, elle peut aussi permettre aussi de réduire l'apparition de certaines maladies, tout en réduisant les inconvénients des chaleurs (miaulements bruyants, changement de comportement).

Enfin, elle permet d'éviter les portées de chatons non désirées. Les chats sont très prolifiques et le nombre de chatons en cas de portées non désirées peut être très important. Les portées de chatons non désirées sont une cause importante d'abandons et un nombre important de petits malheureux, d'où la stérilisation systématique des chats. Si vous adoptez un chaton trop petit pour être stérilisé, vous vous engagez à le faire dès qu'il aura atteint 3 ou 4 mois, tout dépend du poids de l'animal. Ne pas oublier qu'une chatonne de 5 mois peut devenir gestante.

Vieillesse et fin de vie

Un chat âgé nécessite plus de soins qu'un jeune animal et peut parfois poser des problèmes logistiques supplémentaires. Avant l'acquisition d'un chat, gardez en tête que la fin de vie de votre animal pourra engendrer des coûts parfois importants liés à une dégradation de son état de santé.

Toutefois si vous faites l'adoption d'un chat SHPA qui est âgé de 10 ans et plus, vous bénéficierez de 1000 euros de frais vétérinaires pris en charge par 30 millions d'amis.

Réglementation

Identification

ATTENTION : Ce certificat de connaissance ne constitue pas une réservation d'un animal et n'engage pas la SHPA à faire une adoption.

L'identification d'un chat est obligatoire avant l'âge de 7 mois et avant toute cession gratuite ou onéreuse. Le non-respect de ces règles d'identification donne lieu à une contravention de 4^{ème} classe (750 euros).

L'animal doit être identifié par puce électronique ou tatouage par un vétérinaire ou un tatoueur agréé et enregistré dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques I-CAD. Si vous devez voyager à l'étranger, seule la puce électronique est autorisée.

Tous les chats cédés par la SHPA sont identifiés par le procédé de la puce électronique.

Le cédant du chat doit fournir au nouveau propriétaire les documents relatifs à la cession de l'animal et effectuer le changement de détenteur auprès d'I-CAD. L'I-CAD vous transmettra la carte d'identification qui permet de justifier que l'animal est enregistré dans le Fichier national d'identification des carnivores domestiques et que vous y êtes déclaré propriétaire. (Attention procédure dématérialisée, vous recevrez par SMS ou mail)

En tant que détenteur de l'animal, vous vous engagez à signaler, sans délai, tout nouvel événement à l' I-CAD : changement d'adresse, déclaration d'une adresse temporaire, changement de détenteur, déclaration de perte, de fugue, de vol et décès de l'animal, depuis votre espace détenteur sur i-cad.fr. La déclaration de ces différents événements est un acte de protection primordial vis-à-vis de votre animal, notamment en cas de perte de ce dernier.

Toutes les informations relatives aux démarches liées à l'identification d'un animal sont à retrouver sur le site www.i-cad.fr

Maltraitance animale et abandon

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les chats. Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller pour un acte de cruauté jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende (article 521-1 du code pénal), et même 4 ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal.

Le fait de lui infliger des souffrances inutiles et/ou de le laisser volontairement ou involontairement dans des conditions de vie qui nuisent à son bien-être physique et mental est passible des peines exposées ci-dessus. En particulier, abandonner sur la voie publique ou dans tout lieu ne permettant pas à votre animal d'être pris en charge est interdit. Cet acte est considéré comme de la maltraitance et passible des mêmes peines.

Le fait de ne pas répondre aux besoins de son animal est aussi considéré comme de la maltraitance.

L'errance du chat

Un chat est considéré comme errant dès lors qu'il est non identifié et trouvé à plus de 200 m des habitations ou encore, s'il est identifié et trouvé à plus de 1000 m de son domicile ou s'il est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Le chat errant peut être conduit en fourrière et vous devrez vous acquitter de frais avant de pouvoir le récupérer. Un chat qui entre en fourrière et qui n'est pas récupéré par son propriétaire peut être euthanasié. Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés, d'où l'importance de l'identification et de l'actualisation de vos coordonnées, afin que vous soyez très rapidement informé.

Un chat laissé régulièrement à l'état d'errance est exposé à de nombreux risques : accident de la route, malveillance, vols, blessures, agressions de congénères... En cas de contact avec d'autres chats, votre chat est de plus exposé à de nombreuses maladies parfois mortelles, ex le sida du chat. Le chat devient FIV + parce qu'il s'est battu et qu'il était non vacciné (transmission du virus par le sang). En fourrière les chats sont testés FIV /Felv. S'ils sont positifs ils sont euthanasiés car cette maladie est hautement contaminante. Laisser un chat se débrouiller seul peut le mettre en danger. Cela peut également impacter la faune locale du fait de sa prédation sur les oiseaux, les rongeurs, les insectes...

Adoption

Soyez vigilant sur les offres d'adoption ou d'achat via un réseau social : vous risquez de n'avoir aucune garantie du respect de la réglementation et du bien-être de l'animal, et contribuer au trafic des animaux de compagnie ainsi qu'aux abandons.

Avant d'adopter, assurez-vous que l'association est bien déclarée. S'agissant de la SHPA qui possède un refuge elle est non seulement déclarée mais aussi reconnue d'utilité publique.

L'entrée en France d'animaux non identifiés et non vaccinés contre la rage est absolument interdite et peut avoir de graves conséquences. Soyez vigilant sur l'origine de votre animal car un nombre important de chiens sont issus d'introductions illégales sur le territoire. De ce fait, si votre animal est concerné, il peut être placé en fourrière. Ces animaux sont souvent issus de filières ne respectant pas les normes de bien-être animal en vigueur en France. En adoptant un animal importé illégalement, vous contribuez à encourager ces trafics et des maltraitances.

Une adoption à la SHPA c'est la certitude d'avoir un animal, vacciné, pucé, stérilisé, déparasité (antiparasitaire externe et interne) testé FEV /Felv et la délivrance d'un certificat de bonne santé délivré par le vétérinaire sanitaire de la SHPA.

Implications financières et logistiques

Le coût d'entretien d'un chat dépend fortement de la race du chat mais également des choix que vous ferez et s'il a accès à l'extérieur ou non. Les chiffres ci-dessous sont donnés à titre indicatif :

- L'alimentation doit être adaptée au format, à l'âge et au mode de vie de l'animal. Sur la base d'une alimentation industrielle de bonne qualité, le coût mensuel est estimé à 30 euros pour un chat de taille moyenne.
- Un chat d'intérieur a besoin d'une litière dont le coût peut varier de 10 à 25 euros par mois en fonction du produit choisi.

ATTENTION : Ce certificat de connaissance ne constitue pas une réservation d'un animal et n'engage pas la SHPA à faire une adoption.

• Pour les frais vétérinaires, il convient de distinguer les frais incompressibles et les frais non prévisibles. Les frais vétérinaires incompressibles pour un chat sans problème de santé particulier sont compris entre 50 et 200 euros par an (vaccinations, antiparasitaires, ...). Le coût de la stérilisation varie notamment en fonction du sexe de l'animal et de la technique utilisée et est généralement compris entre 200 et 250 euros. Cette stérilisation est prise en charge par la SHPA.

Toutefois vous n'êtes pas à l'abri que votre chat contracte une maladie ou ait un accident qui nécessite des soins coûteux. Dans ce cas, les sommes à engager peuvent être importantes, pouvant aller de l'ordre de la centaine d'euros à plusieurs milliers d'euros selon les soins nécessaires. Exemple de maladie onéreuse et non détectable lors de l'adoption : la PIF Péritonite infectieuse féline. Cette maladie était encore mortelle il y a quelques années. Actuellement il existe des traitements sur Internet qui soignent cette maladie mais qui sont très coûteux (environ 3000 euros). Certains chats présentant des malformations (hypertypes ...) nécessiteront des soins vétérinaires plus importants. Une partie des frais vétérinaires peut être assurée auprès d'une compagnie d'assurance ou grâce à une épargne que vous aurez constituée.

A l'ensemble de ces éléments, vous devrez aussi prévoir les accessoires nécessaires à la vie de l'animal : gamelle, tapis, caisse de transport, arbre à chat ... ainsi que les frais de garde éventuels de votre animal si vous devez vous absenter sans pouvoir l'emmener avec vous.

Pour tout déplacement au sein de l'Union Européenne, le passeport européen est obligatoire pour le chat. Il coûte 15 euros.

Engagement

Les informations fournies dans ce certificat d'engagement et de connaissance ne sont pas exhaustives. Renseignez-vous au maximum auprès de professionnels avant l'acquisition d'un animal.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Fait à LE HAVRE

le

Nom, prénom et signature de l'adoptant potentiel du chat précédée de la mention suivante :

"Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un chat, je m'engage expressément à les respecter"

Identité de la personne habilitée à délivrer le Certificat

Nom	Lebreton
Prénom	Marie-Christine
Mail	mariechristinelebreton2@gmail.com
Diplôme	ACACED
Date obtention	1 ^{er} mars 2024